

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QU'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement numéro 953-2023 relatif à la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal situé au **795, rang Marigot** à Saint-Apollinaire, sur le lot 3 584 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Que le bâtiment est la propriété de Laurence D'Amours et Alexandre Larkin Vachon qui ont présenté ladite demande.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à Cathy Bergeron, secrétaire du comité de démolition au 11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0 ou par courriel à cathy.bergeron@st-apolлинаire.com

Que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition lors d'une rencontre qui aura lieu le 5 mars 2024, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 94, rue Principale, Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire, le 22 février 2024.



Cathy Bergeron
secrétaire du comité de démolition